



L'an deux mille vingt-trois et le treize novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame BERTRAND Florence, Maire.

**Présents :** Mesdames BATESTINI Audrey, BERTRAND Florence, DIDON Cécile, MARIE Odile et ZANELLA Anne-Marie ;  
Messieurs ANDRE Alain, ANDRE Nicolas, MARTINEZ Jocelyn, PEYRE Daniel, SALHI Gilbert et VALLELIAN David.

**Secrétaire de séance :** Madame MARIE Odile

**I - Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2023**

UNANIMITE.

**II – Choix de l'entreprise pour les travaux de création d'un parking de covoiturage et la réhabilitation du point d'apport volontaire des ordures ménagères du tennis**

Madame le Maire rappelle le programme de travaux de création d'un parking de covoiturage et la réhabilitation du point d'apport volontaire des ordures ménagères du Tennis. Le programmé ayant fait l'objet d'accord de subventionnement de la part du Conseil Départemental, au titre du programme de répartition du produit des amendes de police 2022, et de la Préfecture de Vaucluse, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022, les travaux peuvent donc être réalisés.

Suite à la consultation qui a été lancée, et à l'analyse des offres qui a été faite, Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise MISSOLIN et Frères, domiciliée 1000 chemin de l'Ancienne Voie Ferrée à Vaison-la-Romaine (84110), qui s'élève à 60 828,60 € HT soit 72 994,32 € TTC.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ACCEPTE** l'offre de l'entreprise MISSOLIN et Frères d'un montant de 60 828,60 € HT soit 72 994,32 € TTC.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à son exécution.

**PRECISE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif de la Commune.

**III – Décision Budgétaire Modificative n°1 Commune – Ajustement d'opérations**

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'à l'approche de la fin de l'année, et considérant l'évolution de certains projets et acquisitions rendues nécessaires, il convient de procéder à des ajustements sur certains comptes budgétaires qui ont été sous abondés lors du vote du budget primitif 2023.

Il convient de rectifier le budget primitif 2023 de la Commune comme suit :

INTITULES	AUGEMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
<b>OPERATION 83 – TRAVAUX BATIMENT MAIRIE</b>				
Biens mobiliers, matériels et études	2041511	97,55 €		
Mobilier	2184	1 400,00 €		
<b>OPERATION 84 – TRAVAUX BATIMENT ECOLE</b>				
Concessions et droits similaires	2051	2 400,00 €		
<b>OPERATION – ACQUISITION MAISON LITOT</b>				
Installation, matériel, outillage			2315	3 897,55 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 897,55 €</b>		<b>3 897,55 €</b>

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la décision budgétaire modificative telle que présentée ci-dessus.

#### **IV – Demande du fond de concours auprès de la Communauté de Communes Vaison Ventoux**

Madame le Maire donné lecture du règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Vaison Ventoux, année 2022 à 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et notamment les dispositions incluant la Commune de Crestet, comme l'une des communes membres,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°070-2021 en date du 16 septembre 2021 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Vaison Ventoux,

Considérant que la Commune de Crestet, souhaite modifier le système de chauffage de la mairie devenu trop énergivore, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Vaison Ventoux,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Vaison Ventoux en vue de participer au financement du remplacement du système de chauffage de la mairie, à hauteur de 2 780 €,

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

#### **V – Devis surveillance vidéo du point d'apport volontaire du tennis**

Dans le cadre du projet de réaménagement du point d'apport volontaire du tennis, il avait été évoqué la possibilité de mettre en place une vidéo surveillance afin de pouvoir sanctionner les dépôts sauvages et autres dégradations pouvant survenir. Un devis a été établi par la société ACF, pour un montant de 4 565.81 € HT, soit 5 478.97 € TTC. Ce système comprend notamment un module de lecture de plaques, qui permettra une identification rapide des contrevenants lors des dépôts de plaintes.

Il faut définir quelles sont les personnes pouvant exploiter les images : Cécile DIDON, Jocelyn MARTINEZ, Odile MARIE, Daniel PEYRE et Alain ANDRE se portent volontaires. Madame le Maire pourra également les visualiser, elle informe qu'une subvention de la Région semble être possible à hauteur de 80 %.

Le secrétariat va se renseigner sur les différentes démarches à effectuer.

UNANIMITE.

#### **VI – ONF – Programme entretien de la forêt année 2023**

Suite aux remarques formulées lors du dernier Conseil Municipal, un rendez-vous a eu avec l'ONF. Ils ont bien pris en compte le courrier faisant état des enjeux et des difficultés. Ils doivent nous recontacter après avoir eu retour de la mairie de Vaison (problème de passage sur le chemin des Fontaines).

#### **VII – Pistes DFCI**

Un rendez-vous a eu lieu avec Messieurs BARBE et DI-BETTA de la Préfecture pour discuter des pistes DFCI sur la Commune, suite à l'enquête publique qui a eu lieu au printemps. Pour rappel, les pistes, sur la commune, empruntent les tracés de chemins ruraux et communaux qui sont de fait fermés à la circulation publique, excepté pour les ayants droits (propriétaires riverains et chasseurs).

La volonté du Conseil Municipal est de laisser l'accès à ces pistes pour l'ensemble des riverains, sachant que si les limites sont repoussées, l'entretien incombe à la commune et non plus à l'Etat.

Concernant la piste de la Verrière, celle-ci ayant été goudronnée et déboisée (par la commune et les propriétaires), il est proposé de faire commencer la DFCI au Domaine de la Verrière. 10 pour et 1 contre.

Concernant la piste de St Amant, l'entretien côté Suzette n'étant pas été effectué, il est proposé de la faire débiter au cyprès des Evêques (5 pour) ou au rond-point (4 pour).

Une réponse va être faite à Messieurs BARBE et DI-BETTA afin que les arrêtés délimitant les piste DFCI sur la commune puissent être pris.

### **VIII – Vente de parcelles**

Faisant suite au dernier Conseil Municipal, Madame le Maire informe l'assemblée que les héritiers de Monsieur Roger PELLEGRIN souhaite vendre le terrain au prix de 2 € le m<sup>2</sup> (parcelle E 279 situé lieu-dit Tarain, d'une contenance de 11,60 ares).

Le prix étant bien trop élevé pour une parcelle de bois, qui se vend actuellement au maximum 0.40 € le m<sup>2</sup>, la commune ne donnera pas suite.

UNANIMITE.

### **IX – Camping Le Voconce**

La mairie a été saisi par le Camping des Voconces pour constater que lorsqu'il pleut, l'eau longe le chemin et s'infiltre en contrebas le long du bâtiment. Des travaux pourraient être envisagés.

Florence BERTRAND et Alain ANDRE se sont rendus sur place, il serait nécessaire d'y retourner lors d'une pluie importante. Daniel PEYRE propose de s'y rendre pour évaluer les travaux qui pourraient être envisagés.

### **X – Demande du GAEC Terres Marines**

Le GAEC Terres Marines sollicite l'autorisation d'utiliser le délaissé de la RD 938 pour la vente de fruits et légumes, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2024.

Compte-tenu des travaux d'aménagement du parking de covoiturage qui doivent avoir lieu, une réponse leur sera apportée ultérieurement, ne sachant pas dans quel délai les travaux seront réalisés et terminés.

### **XI – Motion contre la création d'un Pôle Territorial du Grand Bassin de vie d'Avignon**

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur le Maire de Bollène qui propose la prise d'une motion contre la création d'un Pôle Territorial du Grand Bassin de vie d'Avignon.

Après discussions les membres du Conseil Municipal souhaitent adopter cette motion à 10 voix pour et 1 abstention.

### **XII – Limitation de vitesse sur la RD 938**

Pour faire suite à la demande de Madame le Maire, auprès du Département, de création d'un « tourne à gauche » balisé par un haricot central en venant de Vaison et n'ayant à ce jour pas de réponse favorable, il est évoqué la possibilité de réduire la vitesse à 50 km/h sur cette portion. Une partie du Conseil Municipal n'est pas favorable à cette solution car il faudrait envisager de déplacer les entrées et sorties d'agglomération. Les avis étant divergents sur cette question ; il est proposé de faire chiffrer le coût pour la commune d'une telle action et d'engager la réflexion sur cette possibilité.

### **XIII – Prime pouvoir d'achat**

Afin de soutenir les agents publics face à l'inflation, une prime du pouvoir d'achat a été mise en place par le décret du 31 octobre 2023. Pour en bénéficier les agents doivent avoir été recruté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et ne pas dépasser un certain montant de rémunération brute au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 (39 000 € max). Pour qu'elle soit versée, cette prime doit faire l'objet d'une délibération qui sera soumis à l'avis du Comité Social Territorial près du Centre de Gestion de Vaucluse.

Afin de décider, le Conseil Municipal demande à ce que des calculs soient faits et des montants proposés lors de la prochaine séance.

### XIII – Questions diverses

- Information FPIC (Fond de Péréquation Inter Communal) : cette année encore il sera pris en charge par la Communauté de Communes Vaison Ventoux.
- Demande achat matériel CLAE : l'animateur souhaiterait acheter des tapis pour environ 300 €, le budget alloué pour le CLAE pour 2023 ayant été utilisé, il faudra voir en 2024.
- Chemin des Fontaines : Il faut prévoir la reprise de l'enrochement Chemin des Fontaines avant que le chemin ne se dégrade davantage. Daniel PEYRE va demander un nouveau devis.
- Maison Litot : des travaux de réfection sont en cours à l'intérieur (peinture volets, fenêtres, démontage de la cuisine, reprise des murs et plafonds, etc.) et la question de l'isolation par l'extérieure semble être la meilleure option.  
Une réunion financière devrait être organisée prochainement.

Séance levée à 21h45.

Le Maire,  
Florence BERTRAND

La secrétaire de séance,  
Odile MARIE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Odile Marie', is written on the page.